



Accessibilité : quelles stratégies pour gérer la ville et l'espace autrement ?

Compétences et responsabilités des élus locaux

En présence de ...

- ▶ **Patrick GOHET**, Délégué Interministériel aux Personnes Handicapées (DIPH)
- ▶ **Jean-Marie SCHLERET**, Président du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées, Vice-président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, Conseiller municipal délégué de Nancy
- ▶ **Paul BLANC**, Sénateur des Pyrénées-Orientales, Rapporteur de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005
- ▶ **Béatrice PAVY**, Député de la Sarthe, Vice présidente du Conseil général de la Sarthe, Présidente de la Commission Solidarité
- ▶ **Frédéric LAFFORGUE**, Adjoint au Maire, Conseiller général de l'Hérault, Membre de la commission Solidarité départementale, Handicap et Dépendance
- ▶ **Soraya KOMPANY**, Chef de Cabinet, DIPH

ainsi que de nombreux élus locaux, experts dans le domaine du Handicap, partenaires institutionnels et acteurs du monde associatif...

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Faire le point sur les enjeux juridiques, les procédures à respecter, les impacts budgétaires à anticiper, aujourd'hui et demain dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi du 11 février 2005.

S'approprier les outils et la démarche visant à mesurer ses propres connaissances face aux obligations légales, identifier les soutiens techniques à mobiliser, chiffrer les financements à prévoir, mesurer l'état d'avancement de sa collectivité locale au regard de la Loi.

DURÉE 2 jours

DATE(S) 27 et 28 janvier

PROFIL DES PARTICIPANTS Élus territoriaux, Collaborateurs d'élus

EFFECTIF 40 participants

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- **Cadre juridique visant les politiques en direction des personnes handicapées, et l'accessibilité à l'ensemble du cadre de vie de la personne** : Aménagement du territoire, Transports, Urbanisme, Environnement, Culture...
- **Impacts et enjeux** : les budgets à engager, les difficultés techniques à résoudre
- **Articulation « cohérente » entre Commune / EPCI / Département / Région, sur le diagnostic, l'appui technique et le plan budgétaire**
- **Stratégie à développer en matière d'Accessibilité** : rôle, responsabilité, logique d'actions dans ce nouveau contexte (préconisations/perspectives)
- **Vision sociétale de l'Accessibilité** : apports de la loi et changement de regard sur le Handicap
- **Nombreuses études de cas prévues, parmi lesquelles** :
 - Schéma directeur d'accessibilité des services de transports collectifs pour les AOT
 - Plan de mise en accessibilité de la voirie et aménagements des espaces publics pour toutes les communes/intercommunalités quelle que soit la taille (**échéance 2009**)
 - Incidence des Commissions pour l'accessibilité aux personnes handicapées pour les communes ou intercommunalités supérieures à 5 000 habitants
- **Conclusion et évaluation de la formation**

▶ **Méthodologie** : exposés, études de cas pratiques

▶ **Matériel pédagogique** : supports pédagogiques des formateurs, projections numériques en PowerPoint